

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 7 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-06-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-DESMONS, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Laëtitia CHATRY, Emmanuel VALOT, Bruno GUILLET et Frédéric GUILLON.

Était absente et excusée madame Frédérique TEXIER

Madame Chrystelle PREAULT a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 03-05-2023 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : néant

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Tarifs cantine-garderie au 01-09-2023
2. Augmentation du prix des loyers au 01-07-2023 pour les 5 locatifs au 26, rue des Sables
3. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie à la Nonnerie et Chemin des Jardins
4. Modification des statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)
5. Renouvellement de l'adhésion à la convention pour l'Animation Sportive et de Détente Intercommunale A.S.D.I.
6. Renouvellement de la convention avec le cabinet JMS CONSULTANT pour une mission de conseil en finances locales, analyse et stratégie financière 2024-2026
7. Informations diverses

Ajout à la séance :

8. Fixation d'un tarif pour la location de l'ancienne salle polyvalente pour des cours de yoga
9. Déclassement du bâtiment de l'ancienne mairie au 17, rue des Sables du domaine public vers le domaine privé

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION
DU 06-06-2020**

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

| N° | Adresse du bien | Parcelles | Nature du bien | Superficie |
|-----------|----------------------|-----------|----------------|--------------------|
| IA 2023-5 | Rue des Sables | AD 140 | Terrain | 160 m ² |
| IA 2023-6 | 4, rue du Petit Fief | AC 124 | Maison | 554 m ² |

Signature des devis suivants :

| Date | Entreprise | Objet | Montant T.T.C. |
|-------------|---|---|-----------------------|
| 10-05-2023 | JR AVRIT d'Aizenay | Création antenne eaux usées à la cantine | 2 668.80 € |
| 10-05-2023 | JR AVRIT d'Aizenay | Création antenne eaux usées 29, ter rue des Sables | 2 412 € |
| 10-05-2023 | JR AVRIT d'Aizenay | Création antenne eaux usées impasse du Grand Chemin | 2 110.80 € |
| 19-05-2023 | G2LOCATION d'Aizenay | Réparation débroussailleuse | 50.10 € |
| 25-05-2023 | Maurice GUILBAUD de La Chapelle-Palluau | Réparation fuite eau locatif 5 | 1 932 € |
| 26-05-2023 | Média horizon d'Aizenay | 500 exemplaires du bulletin communal de juillet | 612.70 € |
| 01-06-2023 | Sopema de Challans | Plinthes pour l'ancienne mairie | 930.24 € |
| 01-06-2023 | Clisson métal de Challans | Fournitures pour clôture aux 3 locatifs aux Rouillères | 6 952.79 € |
| 01-06-2023 | Agri services de Challans | Réparation tracteur tondeuse | 1 238.99 € |
| 01-06-2023 | Association des maires ruraux de Vendée | Cotisation 2023 | 110 € |
| 01-06-2023 | SNGE ouest de La Roche Sur Yon | Maintenance électrique espace A' Capella + modification TGBT | 1 130.53 € |
| 01-06-2023 | Brico dépôt La Roche Sur Yon | Fournitures + électroménager pour la cuisine de l'ancienne mairie | 1 482.45 € |

DELIBERATIONS PRISES

1- Tarif cantine garderie au 01-09-2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, reconduit le règlement intérieur de la cantine et de la garderie scolaire applicable aux usagers de l'école privée maternelle et primaire et fixe les tarifs suivants :

✓ Pour la cantine :

- Repas régulier 4.60 €
- Repas occasionnel : 4.90 €
- Repas adulte : 9 €
- Forfait absence journalier ou maladie : 4 €

✓ Pour la garderie :

- le ¼ d'heure 0.80 €
- goûter : 0.70 €
- un forfait minimum de facturation de 5€ par mois
- un coût supplémentaire de 10 € par famille pour dépassement de l'horaire prévu de fermeture soit au-delà de 19h.

2- Augmentation du prix des loyers au 1^{er} juillet 2023

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la révision des loyers aux 5 locatifs situés au 26, rue des Sables à compter du 01-07-2023 comme il est stipulé dans les baux de location. L'augmentation est de + 3.50 % (pour info l'année dernière +1.61 %) (Indice de Révision des Loyers au dernier trimestre 2022)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'augmentation que propose monsieur le maire et fixe les loyers selon le tableau ci-dessous :

| Loyer au 1er juillet 2022 | | | |
|---------------------------|------------------|----------|---------------------------|
| Logement | Type de logement | | Loyer au 1er juillet 2023 |
| Lgt 1 au 01-07-2021 | T4 | 510,79 € | 528.67 € |
| Lgt 2 au 01-03-2011 | T3 | 415.85 € | 430.40 € |
| Lgt 3 au 15-03-2019 | T3 | 451.02 € | 466.81 € |
| Lgt 4 au 15-10-2020 | T2 | 356.35 € | 368.82 € |
| Lgt 5 au 09-11-2018 | T3 | 415.85 € | 430.40 € |

3- Consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2023

Le conseil municipal, après consultation de 3 entreprises, décide de choisir l'entreprise Sedep d'Aizenay pour les travaux de voirie à La Nonnerie et Chemin des Jardins pour un montant de 11 319.60 € T.T.C.

| Entreprises | La nonnerie | | Chemin des jardins | | Tarifs globaux | |
|-------------|-----------------|----------------|--------------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Tarif total TTC | Tarif total HT | Tarif total TTC | Tarif total HT | Tarif total TTC | Tarif total HT |
| LVI | 8409.30 € | 7007.75 € | 4781.10 € | 3984.25 € | 13190.40 € | 10992.00 € |
| GTP | 9221.70 € | 7684.75 € | 5864.80 € | 4886.80 € | 15085.86 € | 12571.55 € |
| SEDEP | 6553.50 € | 5461.25 € | 4766.10 € | 3971.75 € | 11319.60 € | 9433 € |

4- Modification des statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne C.C.V.B.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Vie et Boulogne vient d'approuver le transfert de la compétence « financement de l'enseignement musical des jeunes de moins de 18 ans » ainsi qu'une mise à jour de ses statuts.

Trois écoles de musiques associatives (Atelier musical Vents d'ouest, École de musique Nord-Vendée et École de musique Le Poiré-Beignon) ont engagé une réflexion depuis plusieurs mois pour créer une nouvelle école d'enseignement musical à l'échelle de tout le territoire, dénommée « École de musique intercommunale Vie et Boulogne ».

L'objectif recherché est de fédérer, mutualiser les moyens pédagogiques et administratifs pour développer les compétences et promouvoir l'enseignement musical au plus grand nombre.

Cet objectif s'inscrit parfaitement dans le projet du territoire Vie et Boulogne. Aussi, afin de pouvoir soutenir financièrement cette initiative à l'échelle communautaire, il est proposé de modifier les statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne en ajoutant, au titre des compétences supplémentaires, la compétence « Financement de l'école de musique intercommunale associative dénommée « Ecole de musique intercommunale Vie et Boulogne » pour l'enseignement musical des jeunes de moins de 18 ans.

Il est également proposé de mentionner expressément dans les statuts au titre de la compétence supplémentaire « Construction, entretien et fonctionnement des équipements suivants » les deux équipements suivants :

- Ensemble immobilier situé au lieu-dit « La Boirie » à Aizenay dans la zone d'activité économique « les Blussières ».
- Ensemble immobilier « Les jardins de l'Aumônerie » à Aizenay.

Pour mémoire, ces équipements sont gérés depuis plusieurs années par la CCVB et loués à deux associations au titre des compétences « gestion des zones d'activité économiques » et « soutien aux organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines de l'aide à l'emploi, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi ».

Il est aussi proposé de retirer la compétence « Espace Saint Jacques de Palluau », le bien immobilier ayant été cédé récemment à la commune de Palluau.

Il convient enfin de préciser dans l'article 5 que les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont désormais assumées par le Trésorier du service de gestion comptable de Challans, 5 rue de la Petite Voie, 85 300 CHALLANS.

La procédure pour les transferts de compétences est fixée par l'article L.5211-17 du CGCT. La procédure pour les modifications statutaires relève des dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT.

Dans ces deux cas de figures, la décision est prise par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La procédure pour la restitution de la compétence « Espace Saint Jacques de Palluau » relève des dispositions de l'article L.5211-17-1 du CGCT dans laquelle le défaut de délibération de la commune dans ce délai de trois mois est réputé comme une décision défavorable.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

5- Renouveaulement de la convention avec le cabinet JMS CONSULTANTS pour une mission de conseil en finances locales, analyse et stratégie financière 2024-2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la mission de conseil en finances locales, analyse et stratégie financière pour les années 2024-2026 avec le cabinet JMS CONSULTANTS pour un montant annuel de 2 940 €

6- Fixation d'un tarif pour la location de l'ancienne salle polyvalente pour des cours de yoga

Madame Valérie JOLLY informe le conseil municipal d'une demande de madame Céline AFONSO d'Anjali Yoga 85 pour donner des cours de yoga qui pourraient avoir lieu du 01-09-2023 au 30-06-2024 tous les mardis soir de 19h à 20h30 hors vacances scolaires dans l'ancienne salle polyvalente, 2, rue de Douin. La première séance aurait lieu le mardi 5-09-2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et fixe un forfait de 200 € annuel.

7- Déclassement dans le domaine privé de la commune de l'immeuble situé au 17, rue des Sables (ancienne mairie)

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble sis au 17, rue des Sables qui n'est plus affecté à un service public depuis le 31-12-2009 en tant que siège de la mairie ;

Vu la réalisation du projet suivant de réhabilitation de cet immeuble en logement d'habitation comprenant 4 chambres ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser l'immeuble sis au 17, rue des Sables et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Suite à cette réhabilitation en logement d'habitation, un débat a été conduit pour une mise en vente ou une location de ce bien. Le conseil municipal décide de reporter la décision début juillet.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Renouvellement de l'adhésion à la convention pour l'Animation Sportive et de Détente Intercommunale A.S.D.I.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal de développer un service d'animations et de détente auprès de notre population. La création et la mise en place d'un tel service a été proposé aux communes voisines et cinq se sont déclarées intéressées : Palluau, la Chapelle-Palluau, Maché, St Etienne du Bois et Grand'Landes.

Suite à cette décision (délibération du 10-02-2021 n°11) et à son renouvellement le 03-11-2021 n° 2, les 6 communes précitées se sont entendues pour une gestion de ce service « Animations sportives et de détente intercommunales » par la Commune de St Paul Mont Penit, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La convention actuelle arrive à échéance au 31/08/2023 et il convient de la renouveler jusqu'au 31/08/2024
Il est précisé :

Coût communal (1^{er} acompte en juillet N et solde en N+1) :

2 239.19 € en 2022

2 275.92 € en 2021

Fréquentation aux animations :

Du 01-03 au 31-08-2021 : 14 personnes chapelloises ont participé sur 38 participants

Du 01-09-2021 au 31-08-2022 : 32 sur 149

Du 01-09-2022 à aujourd'hui : 2 sur 20

Une rencontre est sollicitée avec l'animateur « Adrien » le jeudi 15-06 à 19h avec messieurs et madame Xavier PROUTEAU, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT et Valérie JOLLY

La décision est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal

2- Point sur la visite du clocher et de l'église du samedi 03-06-2023 par la commission des élus chargés des travaux d'entretien

Rappel : le 25-05-2023 : remplacement du moteur de volée de la cloche 2 et installation parafoudre type 2 pour 3 820.80 €

2 devis sont en attente proposés par l'entreprise BODET CAMPANAIRE :

- Nettoyage et protection du clocher (pigeons) : 7 904.40 €

- Restauration de la cloche 2 : 15 445.20 €

La commission propose de réaliser le nettoyage en interne et réfléchit sur la restauration de la cloche 2.

3- Désignation d'un référent ENEDIS

Chaque commune en Vendée doit désigner un référent des réseaux électriques qui serait l'interlocuteur privilégié d'Enedis en cas de crise naturelle (tempête, canicule, inondation ...) son rôle permettrait de :

- Faciliter l'accès à l'information aux élus et riverains
- Garantir un contact direct et opérationnel avec Enedis
- Faciliter la localisation d'anomalies sur le réseau

Pour mettre en place ce dispositif, le référent communal sera monsieur Emmanuel VALOT.

4- Point sur l'organisation de la balade entre 2 rives

Mesdames Valérie JOLLY et Dominique DESMONS ont assisté à une réunion le 25-05-2023 à l'office de tourisme organisée par la Communauté de Communes Vie et Boulogne sur l'organisation d'une balade entre 2 rives. Madame Valérie Jolly informe que la date retenue est le mercredi 2 août à 18h30. Le tracé de cette balade doit être défini avant le 15 juin : nom de la balade, kms et point de départ. Il est décidé que ce sont des bénévoles qui baliseront le sentier. Une réunion de la commission C.C.A.P.A. est prévue le 14-06-2023 à 19h.

COMPTE-RENDU (C.R.) DES COMMISSIONS COMMUNALES et C.C.V.B.

- C.R. : commission des affaires scolaires du 30-05-2023

Commission Communauté de Communes Vie et Boulogne

- ✓ Intervention de monsieur Laurent PREAULT pour la commission « développement durable et mobilité » : il propose l'organisation d'une opération de ramassage des déchets qui pourrait avoir lieu entre le 23-09 et le 08-10-2023. Le Conseil municipal émet un avis favorable et le nomme référent.
- ✓ Intervention de madame Annabelle PICARD pour la commission tourisme. Elle informe que l'artiste MIKA interviendra avec les élèves de l'école privée le 30-06-2023 pour peindre une œuvre sur le mur sous le préau adjacent à la bibliothèque. Pour cela, le mur doit être peint en blanc. Les élus décident de le faire le mercredi 28-06-2023 à 18h30
- ✓ Intervention de monsieur Sylvain GAUTIER sur sa participation au Comité Territorial de l'Energie Vie et Boulogne (SYDEV) : achat d'énergie, sobriété énergétique...

AGENDA

- **Samedi 10 juin : guinguette de Kouik la Belette au pont**
- **Lundi 19 juin à 18h30 réunion annuelle CCVB à la salle des 4 rondes à Aizenay**
- **Itinérance « en'vie de nature » le dimanche 18-06-2023 au départ de La Chapelle-Palluau vers la planche du gravier**

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 05-07-2023

Séance levée à 22H20

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Chrystelle PREAULT

